

# NOS CONDITIONS ISSIA 2026

## 1. Nos tarifs comprennent

- Les préparations (recollections, messes, rencontres) avant le départ et après ;
- Les charges des accompagnants (prêtres et personnel de l'agence) ;
- Les frais de voyage en Car VIP ou en avion
- Les frais de retraite fermée du 10 au 15 août avec la Communauté des Béatitudes à Issia,
- La restauration en pension complet ;
- Le logement en chambre à deux lits ou dortoirs (en maisons religieuses prioritairement ou en hôtel) ;
- Les frais de services et les taxes locales en territoire étranger ;
- Les droits d'entrées pour visites des sites ;
- Les gadgets et attestations de participations
- Les prestations diverses (communications, services, déplacements, paperasse, équipement, les voyages préparatoires, ...).

## 2. Nos tarifs n'incluent pas

- Les quote-part à reverser à la CEPCE (2 500 XOF),
- Les uniformes du voyage (6 500 XOF) ;
- Les vaccinations obligatoires (méningite et fièvre jaune).
- Les dépenses personnelles du pèlerin ;
- Les suppléments en logement autre que celui proposé ;
- Les suppléments en billets d'avions pour ceux qui prennent la BUSINESS CLASS,
- Les suppléments de bagages (1 valise en soute 20 kg et 1 bagage à main 8 kg);
- Les services supplémentaires hors des circuits prédéfinis ;

## 3. Remboursements

- Les sommes versées ne sont pas remboursables. Par ailleurs il est possible de se faire remplacer par une personne de son choix et/ou de reporter son pèlerinage pour une date ultérieure. Il est aussi possible de changer de circuit si les conditions le permettent (date limites d'inscriptions, quotas, disponibilités...).
- Si le client tient coûte que coûte à se faire rembourser, il sera déduit toutes les dépenses et y compris les frais de services de l'agence et des partenaires. Un état des charges lui sera présenté.
- **En cas de non présence du pèlerin à l'embarquement le jour du départ, aucun remboursement ou report ne sera possible.**

## 4. Cas de forces majeurs

- En cas de force majeure (***pandémie, guerre, crise socio-politique, catastrophe, crise diplomatique, crise conjoncturelle, inflations des prix, fermeture de frontières, couvre-feu...***), une date plus confortable sera proposée pour le pèlerinage. Des frais supplémentaires pourraient s'ajouter.
- Le pèlerin bénéficie systématiquement d'un « AVOIR DE PELERINAGE » dont le montant équivaut à la somme versée.
- Le pèlerin a la possibilité de se faire remplacer.
- Aucun remboursement ne se fera en cas de force majeure.

SIGNATURE DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT	SIGNATURE DE L'AGENCE
Nom prénoms et contact du signataire	

Ouagadougou le .....